

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 Novembre 2020

Réunion interministerielle : les internes de France toujours dans l'attente de l'application des promesses du Ministre Véran

Bien qu'ayant pallié les insuffisances des pouvoirs publics lors de la première vague, les internes sont toujours exclus des cellules de crise COVID

Le 27 octobre lors d'une réunion d'information sur la situation sanitaire, devant les grandes organisations professionnelles de la Santé, Olivier Véran s'engageait à intégrer systématiquement les internes aux cellules de crise COVID au sein des établissements de santé. Il reconnaissait l'implication majeure des internes dans la lutte contre l'épidémie.

Presque un mois après ces annonces, les internes représentant 40% du corps médical ne sont toujours pas intégrés aux cellules de crise COVID.

Le Ministre Véran s'était également engagé à faire respecter l'arrêté du 28 mars 2020, signé par 7 ministres, portant sur la réquisition des professionnels de santé dans le cadre de la crise COVID. Cet arrêté n'est toujours pas appliqué. L'ISNI rapporte en revanche des modalités de désignation arbitraires et illégales comme le tirage au sort dans certaines subdivisions.

La seule modalité légale permettant la mobilisation d'un professionnel de santé hors de son affectation initiale est la réquisition préfectorale, aujourd'hui non appliquée.

Par ailleurs, l'ISNI a réaffirmé la nécessité impérieuse de protection des patients et des soignants en regard de l'épidémie. Certains cas d'internes asymptomatiques mais infectés - présentant une PCR positive - ont été rapportés comme ayant été maintenus à leur poste.

L'ISNI a donc rappelé avec force la recommandation du Haut Conseil de la Santé Publique du 23 mai 2020 indiquant qu'un test positif conduit à une éviction de 7 jours" y compris chez les personnels asymptomatiques. Cette recommandation visant à protéger patients comme soignants doit être appliquée avec la plus grande fermeté.

L'ISNI a insisté avec force sur ces trois questions lors de la réunion interministérielle de ce jour et appelle l'ensemble des internes de France à lui rapporter les situations illégales ou à risque qu'ils peuvent rencontrer.

Gaétan CASANOVA – Président
president@isni.fr | 06.50.67.39.32

